

OGEC Notre Dame

Ecole Notre Dame

Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

26 rue Jean Eudes - 14000 CAEN

CONVENTION DE SCOLARISATION

2023-2024

ENTRE : L'Ecole Notre Dame

d'une part,

ET : Monsieur et

Madame.....

d'autre part,

Demeurant.....

Représentants légaux, de l'enfant

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er}- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par les parents au sein de l'école Notre Dame, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement Notre Dame s'engage à scolariser leur enfant en classe de pour l'année scolaire 2023-2024.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents dans le dossier d'inscription ou de réinscription.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe (étude, garderie...).

Article 3 - Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant en classe de..... au sein de l'école Notre Dame.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Notre Dame et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier, précisées lors de son inscription.

La famille s'engage à soutenir l'établissement dans son action éducative, à ne pas dénigrer l'établissement et la communauté éducative, et à ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend la contribution familiale et les prestations parascolaires choisies par les parents au moyen de la fiche comptable envoyée avec la circulaire de rentrée.

La contribution familiale pour l'année 2023-2024 s'élève à 687,50 euros pour les maternelles et 733,50 euros pour les primaires.

Les prestations parascolaires proposées par l'établissement sont les suivantes :

- Cantine : 956,00 euros par année pour les maternelles et 973,00 pour les primaires
- Garderie (matin et soir) : 371,00 euros pour les maternelles et 382,00 euros (garderie et étude le soir) pour les primaires.

L'adhésion volontaire aux associations tiers (Apel, Ugsel) sera notifiée à l'établissement au moyen de la fiche comptable sus évoquée. Les cotisations sont perçues par l'établissement et reversées intégralement aux dites associations.

Le coût total de la scolarité (contribution scolaire et prestations parascolaires choisies) ainsi que les adhésions volontaires aux associations tiers sont réglées mensuellement :

- Par prélèvement automatique (mode de règlement privilégié et souhaité par l'établissement).
- Par chèque.
- En espèces.

Le règlement doit être effectué en totalité avant le 5 juillet de l'année scolaire. Tout dossier qui ne serait pas réglé à cette date, et qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord d'étalement des échéances, fera systématiquement l'objet d'une procédure de demande en injonction de payer devant la juridiction de proximité.

Les livres et fichiers scolaires seront facturés avec la première mensualité ou en cours d'année.

Les activités facultatives telles que les classes de découvertes feront l'objet de circulaires spécifiques et d'une facturation particulière.

Article 5 - Assurances

L'assurance de la Mutuelle St Christophe couvre l'ensemble des élèves inscrits pour l'année 2023 - 2024, sauf les élèves dont les parents ont fourni une attestation d'assurance personnelle.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée, renouvellement et résiliation du contrat

La présente convention est valable pour l'année scolaire en cours.

7-1 Renouvellement au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la réinscription ou de la non réinscription dans l'établissement de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la réinscription ou de la non-réinscription de leur enfant pour une cause légitime et sérieuse (notamment : impayés, désaccord avec la famille sur le projet de l'établissement, prise de position incompatible avec le caractère catholique, etc.).

7-2 Motif de résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave (notamment rupture de confiance avec la famille, non-respect du projet éducatif, du règlement intérieur, ...), le présent contrat ne peut pas être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'établissement (notamment changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, mutation professionnelle, ...), les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à un tiers du coût de la scolarisation. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques dans les conditions fixées par l'annexe jointe.

FAIT en double exemplaire

A Caen, le

Pour la famille : Signatures des représentants légaux
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Pour l'établissement :
Signature du chef d'établissement

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

**ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION
SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES
CONCERNANT LES ELEVES ET LEURS RESPONSABLES LEGAUX**

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'Ecole Notre Dame – 26 rue Jean Eudes – 14000 CAEN- Tél : 02.31.85.35.85 – E-mail : secretariat@ecole-notre-dame-caen.fr

Le responsable des traitements est Madame Marie Philippe HUCHET, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (Ecole Directe, intranet, tablettes, ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP...)
- La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre (vos) enfant(s) dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à ecolenotredamecaen@orange.fr ou un courrier au secrétariat de l'école.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL

Dans le cadre de la scolarisation de votre (vos) enfant(s) dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre (vos) enfant(s) sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.
- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.